

## Le principal

## L'ensemble du personnel

# Jacques Prévert

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# COLLEGE Objet : Risques liés à l'observation d'une éclipse solaire – éclipse partielle du soleil vendredi 20 mars

Rennes

académie Cher(e)s collègues,

Éducation nationale

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissances des risques liés à l'observation d'une éclipse de soleil évoqués ci-dessous et émanant du Ministère de la Santé.

Je vous prie de les diffuser le plus largement possible, notamment auprès de nos élèves et auprès de vos familles.

Le principal

Le vendredi 20 mars 2015, une éclipse partielle du soleil sera visible en France métropolitaine de 9H (heure locale) à 12H (heure locale). Le maximum d'obscuration du soleil aura lieu vers 10H30 (heure locale) et sera observé sur l'axe Brest-Lille (80 %). Sur le reste de la métropole (cf. annexe), le maximum d'obscuration sera moins important (78 % à Paris, 58 % à Ajaccio). L'observation du phénomène sera dépendante des conditions météorologiques.

#### A. Principaux risques liés à l'observation d'une éclipse de soleil

L'observation sans précaution d'une éclipse de soleil est susceptible d'entraîner des lésions ophtalmologiques graves et irréversibles.

Lors de l'éclipse solaire totale du 11 août 1999, l'Institut de veille sanitaire (InVS) a mis en place une surveillance nationale des complications oculaires liées à l'observation de l'éclipse1. Au total, parmi les 1024 consultations notifiées à l'Institut, 147 patients ont présenté une atteinte rétinienne et 106 une atteinte cornéenne. 17 cas ont présenté une atteinte sévère (acuité visuelle < 2/10ème) dont 7 avec une atteinte bilatérale.

Parmi les cas recensés, 100 patients avaient observé l'éclipse à l'œil nu, 74 avaient ôté leurs lunettes, 32 avaient utilisé des moyens inappropriés et 4 patients, présentant une atteinte de la rétine, ont dit avoir utilisé correctement les lunettes spéciales durant toute la phase d'observation de l'éclipse.

#### B. Moyens de prévention disponibles

1/ Pour observer cet événement dans de bonnes conditions de sécurité, il convient de se munir de lunettes spéciales de protection complètement opaques à la lumière normale. Ces lunettes sont des équipements de protection individuelle et doivent être conformes aux dispositions prévues par la directive européenne 89 / 686 / CEE relative aux équipements de protection individuels, et porter le marquage CE de conformité. La partie filtrante est constituée soit de films en polyester recouverts d'une fine couche d'aluminium, soit de films en polymère noir teintés dans la masse. Ces films sont généralement fixés sur des montures en carton. Les lunettes à monture cartonnée doivent être considérées comme étant à usage unique. La qualité du filtre risque en effet de se dégrader si les lunettes sont conservées dans de mauvaises conditions. Il est également conseillé de limiter à quelques minutes les observations du soleil et d'effectuer un temps de pause entre deux observations afin de reposer les yeux.

2/ Il convient également de mettre en garde contre l'utilisation de moyens de protection de fortune, comme des verres fumés, les films radiologiques ou de simples lunettes de soleil dont la faculté de protection est très insuffisante.

3/ En aucun cas le soleil ne doit être observé avec des instruments d'optique (jumelles, appareil photographique...).

4/ Les parents doivent particulièrement veiller à protéger leurs enfants.

#### C. Diffusion des messages de prévention

Les informations sur l'éclipse et les messages de prévention peuvent être diffusés via les sites internet des agences régionales de santé. Les professionnels de santé peuvent également être sollicités pour relayer ces conseils.

Dispositif de prévention et de surveillance des complications oculaires liées à l'observation de l'éclipse solaire totale du 11 août 1999 en France. InVS- RSU-DGS. Mai 2000